

## La charte de la laïcité à l'école, un texte sans sous entendus.

Publication: 13/09/2013 11h34  
0

 J'aime  18 personnes aiment ça. Soyez le premier de vos amis.

En cette rentrée scolaire 2013, les parents d'élèves recevront, avec le règlement intérieur de l'école (maternelle et élémentaire) ou du collège de leur enfant, "la charte de la laïcité" qu'a élaborée le ministère de l'Éducation nationale.

L'objectif est clair : dans notre société où le lien social est mis à mal, il s'agit de "refonder l'École" pour améliorer le fonctionnement de notre vie démocratique.

Un objectif qui n'est ni de droite, ni de gauche, mais essentiellement républicain.

La laïcité "à la française" est ainsi envisagée dans son rapport avec la liberté, l'égalité, et la fraternité.

Les établissements privés sous contrat sont eux aussi destinataires de la Charte, pour souligner que ce n'est surtout pas une laïcité d'exclusion que veulent promouvoir les 15 articles de la charte, mais une laïcité de tolérance, qui s'adresse selon la formule consacrée à "toutes les religions en général et à aucune en particulier".

Les mots-clés des articles de la charte (liberté de conscience, liberté d'expression, égalité entre les filles et les garçons...) font en effet référence à 3 sources principales : la Constitution, la loi de 1905 (par exemple dans l'article 2) et celle de 2004 sur les signes religieux (par exemple l'article 14).

Pourquoi, alors que le but affiché est de susciter la discussion dans la sérénité entre élèves, parents et enseignants, certaines voix s'inquiètent-elles d'un regain d'islamophobie qu'alimenteraient les débats autour de la Charte ?

On n'y trouve pourtant aucune allusion aux questions qui fâchent : rien sur les menus des cantines, rien sur l'absentéisme dans les cours d'EPS ou à la piscine, rien sur la tenue vestimentaire des mamans accompagnatrices des sorties éducatives... !

Cette laïcité qu'on qualifie souvent "à la française", comme s'il s'agissait d'une préparation particulière d'une recette régionale, est un concept juridique intimement lié à l'histoire de France et, en tant que tel, porte évidemment la trace de sa constitution, difficile, heurtée parfois, contestée mais enfin affermie et se différencie très largement de quelques notions voisines, respectables elles aussi, mais venues d'autres horizons, la tolérance, la non-discrimination, la liberté d'opinion, la liberté de culte.

Cette laïcité, construite par une très courte loi, reprise dans la Constitution et augmentée d'une abondante jurisprudence indique bien, par sa sobriété même, qu'il s'agit essentiellement de règles communes dans certains espaces publics, deux principalement, les hôpitaux et les écoles. Elle repose sur la distinction entre l'intime, le privé, les questions de l'âme et du cœur, et ce qui s'y transmet d'une part, et le public, le partage, le commun et ce qui s'y transmet d'autre part. Voir, ou prétendre voir, dans la laïcité, ce qu'il n'y a pas ou, inversement, regretter, ou prétendre regretter, ne pas y voir ce qu'on souhaiterait y voir semble ressortir de la même logique, celle que l'État empiète toujours davantage sur le privé de nos cœurs et de nos conduites. De grâce laissons à cette charte la simplicité de sa modestie.

Par conséquent, la tâche sera délicate pour les chefs d'établissement des zones sensibles, qui auront à cœur de montrer que non seulement l'islam et la laïcité sont compatibles, mais surtout que la laïcité est un bénéfice pour tous les membres de la communauté éducative, quelles que soient leurs opinions, leurs religions et leurs croyances. Cela nécessitera comme sur tant d'autres sujets, doigté, intelligence et fermeté.

Esperons que le cadre ainsi posé cette année, les « cours de morale laïque » prévus pour les prochaines rentrées pourront se dérouler dans l'ouverture d'esprit et le respect de chacun.

Tout ceci étant indispensable à la bonne entente de chacun avec tous et de tous avec chacun.

Suivre Sylvette Dionisi sur Twitter: [www.twitter.com/SylvetteDionisi](http://www.twitter.com/SylvetteDionisi)